



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA
PROCÈS VERBAL 53**

**Le mercredi 12 mai 2021
10 h**

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa se réunit le mercredi 12 mai 2021, à 10 h. Le maire, Jim Watson, préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Le maire accompagne le Conseil dans un moment de réflexion.

APPEL NOMINAL

Tous les membres du Conseil sont présents.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil municipal du 28 avril 2021

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration n'est déposée.

COMMUNICATIONS

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

La Ville a reçu les communications suivantes.

- Communiqué de l'AMO – Aperçu du rapport de la Commission d'enquête dans les foyers de soins de longue durée et Plan d'ID numérique de l'Ontario
- Communiqué de l'AMO – Projet de loi du ministère des Transports, réglementation de la Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers, clarification de la *Loi sur les municipalités* et acceptation des demandes des délégations.
- Communiqué de l'AMO – Introduction du congé de maladie payé lié à la COVID-19
- Communiqué de l'AMO – Rapports sur la réponse des foyers de soins de longue durée à la pandémie

ABSENCES

Aucune absence n'a encore été signalée.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N^o 53/1

Motion du conseiller R. King
Appuyée par le conseiller R. Brockington

Que le rapport n^o 21 Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport no. 10 Comité de la vérification; le rapport 24 du Comité des finances et du développement économique; le rapport no 18 Comité des transport; et le rapport du Bureau du greffier municipal intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 28 avril 2021»; soient reçus et examinés.

ADOPTÉES

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES
AFFAIRES RURALES

- | |
|--|
| <p>1. EXAMEN ET RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME
D'ASSAINISSEMENT DE L'EAU EN MILIEU RURAL D'OTTAWA
2016-2020</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil:

- 1. Prenne connaissance de l'examen et du renouvellement du Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa 2016-2020 (Document 1); et**

- 2. Approuve le Programme d'assainissement de l'eau en milieu rural d'Ottawa 2021-2025, comme l'explique ce rapport et comme le précise le document 1.**

REÇUE et ADOPTÉES

2. MODIFICATION AU RAPPORT DE L'INGÉNIEUR POUR LE DRAIN MUNICIPAL FAULKNER

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil adopte le rapport d'ingénieur produit par Robinson Consultants Inc., intitulé Amendment to the Engineer's Report for the Faulkner Municipal Drain (Modification au rapport de l'ingénieur pour le drain municipal Faulkner), en date de décembre 2020, ainsi que l'annexe no 1 en date de mars 2021, et présente en première et deuxième lectures le règlement joint au présent rapport en tant que document 2, conformément aux articles 42 et 45 de la *Loi sur le drainage de l'Ontario*.

ADOPTÉE

3. BIOSOLIDES GRANULÉS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal d'Ottawa demande au directeur général, Services des travaux publics et des services environnementaux (ou à son mandataire) d'écrire au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et à l'ACIA, en consultation avec le maire et les conseillers des quartiers ruraux, pour présenter les principales préoccupations et les éléments qu'il faudrait éventuellement prendre en considération selon la Ville d'Ottawa afin d'orienter l'élaboration de pratiques de

**gestion exemplaires destinées aux producteurs de biosolides
granulés et aux agriculteurs locaux.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

4. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (BVG) –
PROCESSUS DE MISE À JOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS DE VÉRIFICATION – MODIFICATION
PROPOSÉES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve les modifications proposées au
processus de mise à jour de la mise en œuvre des
recommandations de vérification, comme le décrit le présent
rapport.**

ADOPTÉE

5. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (BVG) PLAN DE
VÉRIFICATION INTÉIMAIRE 2021

RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve le Plan de vérification intérimaire 2021 du
Bureau de la vérificatrice générale.**

ADOPTÉE

6. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE - RAPPORT SUR
LES SUIVIS DE LA VÉRIFICATION

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance du Rapport sur les procédures de suivi de vérifications et les rapports détaillés connexes.

REÇUE

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

7. ZONES DE LIMITATION DE VITESSE DANS LES SECTEURS
BASSE-VILLE, CÔTE-DE-SABLE ET VANIER

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h par l'installation de panneaux de vitesse dans les secteurs résidentiels délimités par :

1. la promenade Vanier à l'est, la rue Cantin à l'ouest, l'avenue Beechwood au nord et le chemin de Montréal au sud;
2. le chemin North River à l'est, l'avenue Greensway à l'ouest, la place Lenore au nord et l'avenue Mark au sud;
3. l'avenue King Edward à l'est, le chemin Range à l'ouest, l'avenue Laurier Est au nord et l'avenue Lees au sud;
4. l'avenue King Edward à l'est, la rue Charlotte à l'ouest, la rue Rideau au nord et l'avenue Laurier Est au sud;
5. la promenade Sussex à l'ouest, l'avenue King Edward à l'est, la rue Murray au nord et la rue Rideau au sud;

6. **la promenade Sussex à l'ouest, l'avenue King Edward à l'est, la rue Boteler au nord et la rue St. Patrick au sud.**

ADOPTÉES

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES
AFFAIRES RURALES

- | |
|--|
| A. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 5564,
PROMENADE WILLIAM-MCEWEN |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 5564, promenade William-McEwen afin d'interdire tout aménagement résidentiel sur les terres agricoles conservées et de permettre la réduction de la largeur du lot à 20 mètres sur les terrains disjoints, comme le précise le document 2.

ADOPTÉES

**B. MODIFICATIONS DU PLAN OFFICIEL ET DU RÈGLEMENT
MUNICIPAL DE ZONAGE – 2621, PROMENADE DONNELLY**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- a. approuve la modification proposée du Plan officiel, volume 1, annexe A, en supprimant la désignation de terre humide d'importance de la partie sud de la propriété du 2621, promenade Donnelly, comme indiqué dans le document 2;**
- b. approuve la modification proposée du Règlement de zonage pour faire passer une partie de la propriété du 2621, promenade Donnelly de « Zone de protection de l'environnement, sous-zone 3 (EP3) » à « Zone d'espace rural », comme indiqué dans le document 3.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

**C. BUREAU DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE (BVG) -
ÉVALUATION EXTERNE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve la méthode et le calendrier choisis par le Bureau de la vérificatrice générale pour effectuer l'évaluation externe de l'assurance de la qualité; et**

- 2. approuve la version révisée du mandat du Comité de la vérification tel qu'énoncé dans le document 1.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 24 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

D. PRÉLÈVEMENTS DE 2021 DES OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE
--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal :

- 1. approuve les prélèvements de 2021 pour l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, la Conservation de la Nation-Sud et l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, tels qu'ils sont présentés dans le document 1, et exposés dans le présent rapport;**
- 2. autorise le personnel de la Ville à entreprendre les négociations avec l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi, selon les estimations établies dans le document 2, y compris l'émission du financement à long terme approprié (jusqu'à 1 000 000 \$) pour financer les dépenses en immobilisations qui seront repayées par l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Mississippi; et**
- 3. délègue le pouvoir à la trésorière municipale/cheffe des finances, en consultation avec l'avocat général, de conclure toutes les ententes nécessaires, telles qu'elles sont décrites dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

E. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION
DES RUES QUEEN MARY ET VERA

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Queen Mary et Vera.

ADOPTÉE

F. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'ANGLE DES
RUES OSGOODE ET SWEETLAND

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'angle des rues Osgoode & Sweetland.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL

G. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 28 AVRIL 2021

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 28 avril 2021 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1 à 3.

ADOPTÉES

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION N^o 53/2

Motion du conseiller R. King
Appuyée par le conseiller R. Brockington

Que le rapport n^o 21 Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport no. 10 Comité de la vérification; le rapport 24 du Comité des finances et du développement économique; le rapport no 18 Comité des transport; et le rapport du Bureau du greffier municipal intitulé «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil le 28 avril 2021»; soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTION N^o 53/3

Motion du maire Jim Watson
Appuyée par la conseillère Diane Deans

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour reporter le paiement des redevances d'aménagement associées au Club des garçons et filles d'Ottawa.

ATTENDU QUE le Club des garçons et filles d'Ottawa a un projet adapté et prêt pour la mise en chantier, mais avec des délais serrés; et

ATTENDU QUE si du financement est disponible, le Club des garçons et filles aimerait commencer le projet le plus tôt possible; et

ATTENDU QUE la Loi sur les redevances d'aménagement permet que pour certaines utilisations institutionnelles, les redevances d'aménagement soient reportées, mais que le Club des garçons et filles ne fait pas partie de ces utilisations, selon la réglementation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil :

1. **approuve le report au même titre que pour les utilisations institutionnelles autorisées par la réglementation;**
2. **signe avec le Club des garçons et filles d'Ottawa une entente jugée satisfaisante par le directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique et l'avocat général, laquelle précise les détails du report et la renonciation aux frais d'intérêts.**

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette entente soit enregistrée, si la Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers l'autorise.

ADOPTÉE

MOTION N° 53/4

Motion du conseiller Mathieu Fleury
Appuyée par le conseiller Rawlson King

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour permettre au propriétaire de procéder rapidement à la démolition du bâtiment et de dissiper les inquiétudes concernant la sécurité communautaire.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 191, voie Heritage Maple est en très mauvais état; et

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt du public de le démolir puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent; et

ATTENDU QU'aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :

1. **Le propriétaire paiera des frais de demande de démolition de 3 400,72 \$ à la DGPIDE (frais juridiques de 406 \$ et TVH inclus).**
2. **D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens.**
3. **L'aménagement paysager sera décidé en collaboration avec le personnel de la Ville.**

4. Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés.
5. Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 960 \$ pour la démolition du bâtiment existant.
6. Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer tous les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré pour le réaménagement de la propriété et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire, qui devra assumer tous les coûts liés à cet abandon.
7. Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démolé avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre.
8. La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.

ADOPTÉE

MOTION N° 53/5

Motion du conseiller Jean Cloutier
Appuyée par le conseiller Keith Egli

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante :

ATTENDU QUE la Ville mène un projet de réfection intégrée des routes dans le quartier Canterbury (quartier 18), notamment de la promenade Valley, projet qui commencera en 2021; et

ATTENDU QUE les limites du projet de remise en état de l'égout pluvial collecteur de la promenade Valley comprennent la réfection de certaines voies d'accès privées sur la promenade Saunderson et le chemin Pleasant Park; et

ATTENDU QUE la largeur de certaines entrées de cour dans la zone du projet n'est pas entièrement conforme aux restrictions de la Ville pour les places de

stationnement dans une cour avant ni au Règlement sur les voies d'accès privées; et

ATTENDU QUE pour les propriétés existantes, la Ville n'applique ces restrictions et le Règlement qu'à la suite d'une plainte; et

ATTENDU QUE dans ce secteur, il n'y a eu aucune plainte de non-conformité concernant une entrée de cour (voie d'accès privée) ou des places de stationnement dans une cour avant; et

ATTENDU QUE les résidents du secteur sont favorables à ce qu'on accorde une dérogation à ceux qui ont déjà une entrée de cour (voie d'accès privée), mais conviennent que les futures entrées de cour et places de stationnement dans une cour avant devront respecter les règlements municipaux;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve qu'après la réfection de la promenade Valley, les voies d'accès privées soient remises dans l'état où elles étaient juste avant les travaux.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Motion du conseiller Riley Brockington
Appuyée par le conseiller Matthew Luloff

ATTENDU QU'en décembre 2020, la Chambre des communes a adopté une motion pour la création d'une ligne nationale 988 destinée à la prévention du suicide, un projet qui fait appel à la collaboration des provinces et territoires en vue de l'établissement de la ligne et du regroupement de tous les numéros d'organismes de prévention du suicide en un seul numéro à trois chiffres; et

ATTENDU QUE la faisabilité de ce projet est étudiée par l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre de toxicomanie et de santé mentale; et

ATTENDU QUE selon un sondage national demandé par l'Association canadienne pour la santé mentale et l'University of British Columbia, la COVID-19 a intensifié

le sentiment de stress et d'anxiété des Canadiens, qui ont eu quatre fois plus de pensées ou d'envies suicidaires depuis le début de la pandémie; et

ATTENDU QUE selon ce même sondage, peu de Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin et recourent donc à des stratégies d'adaptation malsaines; et

ATTENDU QU'avant la pandémie, Statistique Canada signalait qu'environ 4 000 Canadiens s'enlevaient la vie chaque année; et

ATTENDU QUE le Service canadien de prévention du suicide a signalé que les appels aux organismes d'aide ont augmenté de 200 % en octobre 2020, comparativement à la même période l'année d'avant; et

ATTENDU QUE pour appeler les lignes de prévention du suicide existantes, il faut se rappeler un numéro à 10 chiffres; et

ATTENDU QUE la ligne 988 vise à établir rapidement le contact entre une personne en état de crise et un conseiller formé pour l'aider; et

ATTENDU QU'il n'y a aucun délai associé à la création d'une ligne nationale; et

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est l'entité qui décidera si la ligne verra le jour ou non;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa avalise la création d'une ligne nationale 988 destinée à la prévention du suicide;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire, au nom du Conseil municipal, écrive à la ministre fédérale de la Santé, à la ministre provinciale de la Santé et au CRTC pour faire part de l'appui de la Ville d'Ottawa au projet.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION N° 536

Motion du conseiller R. King
Appuyée par le conseiller R. Brockington

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

RÈGLEMENTS

TROIS LECTURES

- 2021-104. Règlement de la Ville d'Ottawa sur les permis et les règles qui s'appliquent aux hôtes, aux gestionnaires immobiliers et aux plateformes d'unités de location de courte durée.
- 2021-142. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à remplacer le nom de l'avenue Langevin Avenue, route municipale d'Ottawa, par « voie Commanda Way ».
- 2021-143. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-499 sur les voies réservées aux pompiers.
- 2021-144. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2021-145. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2006-273 afin de nommer des agents d'application des règlements municipaux.
- 2021-146. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2020-186 en ce qui a trait à l'expiration du Règlement provisoire sur le port obligatoire du masque, et ajoutant une précision mineure.

- 2021-147. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 5564, promenade William-McEwen.
- 2021-148. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de changer la désignation d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 2621, promenade Donnelly.
- 2021-149. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 2621, promenade Donnelly.
- 2021-150. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé du terrain ayant pour désignation municipale le 160, rue Santolina.
- 2021-151. Règlement de la Ville d'Ottawa fixant les dates d'échéance des versements ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité à appliquer au recouvrement de l'impôt foncier de 2022.
- 2021-152. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à établir les coefficients fiscaux pour l'année d'imposition 2021.
- 2021-153. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception des taxes en 2021.
- 2021-154. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception, en 2021, de taxes servant à financer le Service de police.
- 2021-155. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à autoriser la perception, en 2021, de taxes correspondant à la part des dépenses des offices de protection de la nature que doit assumer la Ville.
- 2021-156. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour la patinoire extérieure couverte et réfrigérée de Canterbury dans ce qu'on appelle le secteur désigné de Canterbury.
- 2021-157. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour les lignes souterraines de transport de l'électricité le long de l'avenue Kanata, dans ce qu'on appelle le secteur de service d'électricité de Kanata-Nord.

- 2021-158. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour ce qu'on appelle le secteur spécial du Programme de lutte contre les moustiques nuisibles et du Programme de recherche sur les moustiques.
- 2021-159. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour la prévention et la protection relatives aux incendies sur le territoire rural de la ville.
- 2021-160. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour la prévention et la protection relatives aux incendies sur le territoire urbain de la ville.
- 2021-161. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour le transport en commun dans les secteurs de transport en commun ruraux.
- 2021-162. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour le transport en commun dans ce qu'on appelle le secteur de transport en commun urbain.
- 2021-163. Règlement de la Ville d'Ottawa sur le calcul du montant de taxes municipales et scolaires imposées en 2021 au titre des biens-fonds commerciaux, industriels ou multirésidentiels.
- 2021-164. Règlement de la Ville d'Ottawa sur les réductions de taxes accordées au titre des biens-fonds appartenant à des sous-catégories en 2021.
- 2021-165. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer le pourcentage maximal des diminutions de taxes pouvant être consenties en 2021 au titre des biens-fonds commerciaux, industriels et multirésidentiels.
- 2021-166. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale pour les travaux de protection contre les inondations causées par la rivière des Outaouais en crue dans le village de Britannia, dans ce qu'on appelle le secteur d'activité du Programme de protection du village de Britannia contre les crues de la rivière des Outaouais.
- 2021-167. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à faire du secteur de la collectivité de Stonebridge d'Ottawa un secteur de service spécial.

- 2021-168. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer une taxe spéciale qui sera exigée en 2021 pour l'association communautaire de Stonebridge dans ce que l'on appelle le secteur de la collectivité de Stonebridge.
- 2021-169. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à imposer et à percevoir, en 2021, une redevance spéciale au titre des zones d'amélioration commerciale à Ottawa.
- 2021-170. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à imposer et à percevoir, en 2021, un droit aux fins du Conseil de gestion du mail de la rue Sparks relativement au mail de la rue Sparks, et à abroger le Règlement n° 2020-129.
- 2021-171. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à exiger des frais de service pour le traitement des transactions effectuées par carte de paiement et liées à un service ou à une activité de la Ville, et à abroger le Règlement n° 2013-191.
- 2021-172. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à abroger le Règlement n° 2021-61.
- 2021-173. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à abroger le Règlement n° 2021-129

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION N° 53/7

Motion du conseiller R. King
Appuyée par le conseiller R. Brockington

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 12 May 2021

ADOPTÉES

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 10 h 32

GREFFIER

MAIRE

ÉBAUCHE